

## **AVIS PUBLIC**

Ville-Marie

**Montréal** 

### **RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES**

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 7 octobre 2008, à 19 h, au Cégep du Vieux-Montréal, 255, rue Ontario Est, afin de voter sur l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services.

Ce règlement prévoit l'imposition d'une taxe spéciale au taux de 0,0255 % appliqué sur la valeur imposable des immeubles. Les sommes ainsi prélevées seront versées dans un fonds de développement spécifique; elles doivent servir à offrir aux citoyens de meilleurs services en rendant possible, entre autres, l'embellissement du domaine public, l'aménagement ou le réaménagement d'installations sportives, communautaires et culturelles, de même que de parcs.

Montréal, le 5 septembre 2008.

Claude Théorêt

Secrétaire d'arrondissement substitut